

6 pages
95 B 2276
N° 8517

SGY

- 6 JUIN 2012

SAFICI

Société d'Audit Financier et de Contrôle Interne

11, rue Auguste Lacroix

69003 – LYON

Téléphone + 33 (0)4 78 71 79 20

Fax + 33 (0)4 78 71 79 41

Courriel contact@safici.fr

IN EXTENSO PROVENCE

Société Anonyme au capital de 1 652 790 €

Les Docks – Atrium 10.4

10, place de la Joliette

13002 - MARSEILLE

RCS MARSEILLE 380 221 846

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS DE MESSIEURS DIDIER AMPHOUX ET FREDERIC MAZEL A IN EXTENSO PROVENCE

Société de Commissaires aux Comptes et d'Experts Comptables inscrite à la Compagnie régionale de Lyon
et à l'Ordre des Experts Comptables Rhône-Alpes

SARL au capital de 17 250 euros – RCS Lyon 484 007 422 000 39 – TVA FR 814 840 07 422

IN EXTENSO PROVENCE

Société Anonyme au capital de 1 652 790 €

Les Docks – Atrium 10.4

10, place de la Joliette

13002 - MARSEILLE

RCS MARSEILLE 380 221 846

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS DE MESSIEURS DIDIER AMPHOUX ET FREDERIC MAZEL A IN EXTENSO PROVENCE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 15 mai 2012, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce.

Les apports effectués font l'objet de Contrats d'apports de titres en date du 4 juin 2012, signés par Monsieur Jacques Ruinet représentant votre société et par Monsieur Frédéric Mazel d'une part et Didier Amphoux d'autre part.

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

A aucun moment, nous nous sommes trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, ou de déchéance prévus par la loi.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant .

- 1 – Présentation de l'opération et description des apports
- 2 – Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- 3 – Conclusion

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 – Contexte et but de l'opération

Ces apports sont réalisés dans le cadre des engagements pris par les apporteurs et la société bénéficiaire à l'occasion du rapprochement et de l'intégration de la Société Fiduciaire Leydet au sein du groupe In Extenso.

Monsieur Frédéric Mazel est né à Rognac le 3 janvier 1975 et marié avec Madame Audrey Costi née le 17 avril 1979 à Marseille, sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Grand-Dufay préalablement à leur union célébrée à la Mairie des Pennes-Mirabeau le 13 octobre 2007.

Monsieur Didier Amphoux est né le 22 juin 1960 à Alger et marié avec Madame Patricia Garcia née le 9 juillet 1960 à Alger, sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Reynaud préalablement à leur union célébrée à la Mairie de Saint Marc de Jaumegarde le 5 septembre 1981

Messieurs Didier Amphoux et Frédéric Mazel ont été informés de l'existence d'un règlement intérieur approuvé par l'Assemblée Générale de la société In Extenso Opérationnel le 26 septembre 2005, liant l'ensemble des actionnaires de la société In Extenso Opérationnel

Par suite, les parties se sont entendues pour établir entre elles et signer les contrats d'apports de titres.

1.2 – Société dont les titres font l'objet de l'apport

La société Fiduciaire Leydet a été constituée en 1991 Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 382 956 514. Son siège social est sis 47, rue de Liège à 75008 – Paris. Cette société a un capital de 285 000 € composé de 4 775 actions toutes de même catégorie entièrement souscrites et libérées. Son exercice comptable commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

In Extenso Provence a été agréée en qualité de nouvel associé par décision de l'Assemblée générale du 21 décembre 2011.

1.3 – Conditions suspensives

L'apport ne deviendra définitif qu'à compter de son approbation, c'est à dire de l'approbation de son évaluation et de sa rémunération par une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de votre société statuant sur la base du présent rapport. La réalisation de cette opération devra intervenir au plus tard le 30 juin 2012 à défaut de nullité.

1.4 - Description, évaluation et rémunération des apports

1.4.1 – Désignation et valeur des actifs apportés

Apport de Monsieur Didier Amphoux

Monsieur Didier Amphoux apporte sous les garanties ordinaires et de droit telles que définies dans le contrat d'apport en date du 4 juin 2012, en pleine propriété 2 000 (deux mille) actions de la Société Fiduciaire Leydet, qu'il détient en pleine propriété, franchises et libres de tous gage et nantissement, droit réel ou empêchement quelconque et transmises tous droits attachés dont les caractéristiques sont rapportées ci avant.

Apport de Monsieur Frédéric Mazel

Monsieur Frédéric Mazel apporte, sous les garanties ordinaires et de droit telles que définies dans le contrat d'apport en date du 4 juin 2012 en pleine propriété 275 (deux cent soixante-quinze) actions de la Société Fiduciaire Leydet qu'il détient en pleine propriété, franchises et libres de tous gage et nantissement, droit réel ou empêchement quelconque et transmises tous droits attachés de la société Fiduciaire Leydet dont les caractéristiques sont rapportées ci avant.

1.4.2 — Evaluation des apports

La valeur de l'action de la Société Fiduciaire Leydet a été calculée sur la base des comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2011, approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 février 2012 et certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

Au montant de la situation nette à cette date ont été appliqués plusieurs ajustements pour prendre en compte l'application de certaines règles comptables optionnelles et l'appréciation de certains actifs. Au montant ainsi obtenu a été ajoutée la valeur de la clientèle retenue sur la base d'une année de chiffre d'affaires appréciée à la date du 31 décembre 2011 à laquelle a été appliqué un coefficient de valorisation sous déduction de la clientèle figurant au bilan.

Cette méthode d'évaluation est fréquemment utilisée pour les opérations de rapprochement effectuées dans le groupe In Extenso ainsi que dans la profession. Le coefficient d'évaluation du fonds de commerce est cohérent et dans la fourchette de ceux qui sont retenus dans ce genre d'opérations. Sur cette base, l'action de la société Fiduciaire Leydet est évaluée à 664 € (six cent soixante-quatre euros) et l'action de la société In Extenso Provence à 60 € (soixante euros)

1.4.3 - Rémunération des apports – Augmentation de capital et Prime d'Apport

Apport de Monsieur Didier Amphoux

L'apport effectué par Monsieur Didier AMPHOUX ressort à 1 327 980 € (un million trois cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt euros) pour les 2 000 (deux mille) actions en pleine propriété apportées. L'action de la société In Extenso Provence étant évaluée à 60 €. Monsieur Didier Amphoux recevra 22 133 (vingt-deux mille cent trente-trois) actions de 15 € avec une prime d'émission de 45 € par action qui seront créées par votre société. Il s'ensuivra une augmentation de capital de 331 995 € (trois cent trente et un mille neuf cent quatre vingt quinze euros) et une prime d'émission de 995 985 € (neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt cinq euros).

Apport de Monsieur Frédéric Mazel

L'apport effectué par Monsieur Frédéric MAZEL ressort à 182 580 € € (cent quatre vingt deux mille cinq cent quatre vingt euros) pour les 275 (deux cents soixante quinze) actions en pleine propriété apportées. L'action de la société In Extenso Provence étant évaluée à 60 €. Monsieur Frédéric Mazel recevra 3 043 (trois mille quarante-trois) actions de 15 € avec une prime d'émission de 45 € par action qui seront créées par votre société. Il s'ensuivra une augmentation de capital de 45 645 € (quarante-cinq mille six cent quarante-cinq euros) et une prime d'émission de 136 935 € (cent trente-six mille neuf cent trente-cinq euros).

2 – DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.3 – Exposé des diligences

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes applicables à ce type de missions et en particulier :

- nous avons rencontré les membres de la direction ainsi que leurs conseils respectifs qui nous ont exposé l'économie générale de l'opération de même que le cadre juridique et fiscal de celle-ci,
- Nous avons pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes,
- Nous avons examiné les contrats d'apports de titres et les documents concernant cette opération,
- Nous nous sommes fait communiquer tous les documents qui nous ont semblé utiles pour effectuer notre mission
- Nous nous sommes assurés qu'aucun élément survenu au cours de la période intercalaire n'est de nature à remettre en cause la rémunération des apports.
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation confirmant les principales dispositions de cette opération et notamment l'absence d'élément susceptible de remettre en cause la rémunération des apports.

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires sur la valeur des apports. Elle ne relève ni d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité au sens des normes professionnelles. Elle ne saurait non plus être assimilée à une mission d'investigation effectuée par un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

2.4 - Appréciation de la valeur des apports

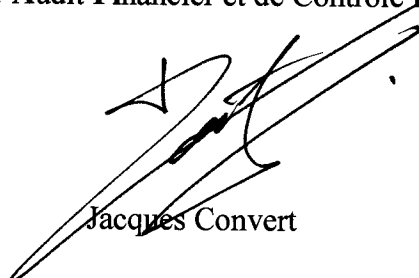
La valeur des actions faisant l'objet des contrats d'apports d'actions est déterminée sur la base des comptes certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société Fiduciaire et à la valorisation de la clientèle. La valeur de l'action de la Société Fiduciaire Leydet est par ailleurs corroborée par d'autres opérations intervenues préalablement à cet apport.

3 – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports effectués par Monsieur Didier Amphoux s'élevant à 1 327 980 € et par Monsieur Frédéric Mazel à 182 580 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, augmentée de la prime d'émission.

Nous n'avons pas eu connaissance ni relevé l'existence d'avantages particuliers.

Lyon, le 4 juin 2012
Société d'Audit Financier et de Contrôle Interne



Jacques Convert